

Optimiser

Organiser l'intermodalité autour des gares : l'exemple de la politique d'aménagement des gares de la Région Alsace

Lyon - 8 novembre 2013





Sommaire

- 1. Le TER en région Alsace**
- 2. La politique d'aménagement des gares**
- 3. L'expérimentation du covoiturage en gare**
- 4. La complémentarité TER + vélo**

Certu



1. Le TER en région Alsace

Lyon - 8 novembre 2013

GRAND LYON

Un territoire atypique

- Un territoire fortement peuplé (210 hab/km²) entre plaine et Vosges
- 13 lignes ferroviaires dont une ligne tram-train (MTK) et 7 transfrontalières, 2 lignes TGV, 7 lignes routières,
- 1000 relations / jour soit 750 trains/jour et 250 cars/jour,
- 77.000 voyages par jour soit 85.000 voyages un jour de semaine hors vacances
- 160 points d'arrêts ferroviaires dont 19 gares avec du personnel
- Une gare tous les 3 km



La Région Alsace, précurseur du TER

- Depuis 1997, la Région Alsace est autorité organisatrice du TER :

- un budget transport de 233 M€ en 2013 dont 96% consacrés au transport ferroviaire;
- un taux de régularité de 95,8% pour 2012. 1er TER de France en régularité à 3 reprises en 2012 et déjà à 3 reprises en 2013;
- grand prix des Régions 2013 (Rail et Transport) :
 - Grand prix d'or
 - Gares intermodales
 - Service voyageurs



- Depuis 1997 : + 140% de voyageurs, + 7,4 % en 2011

- >> Des besoins de rabattement sur les gares très fortement marqués par la multiplicité des modes : piéton, vélo ... mais aussi et surtout en auto.

2. La politique d'aménagement des gares (PAG)

Lyon - 8 novembre 2013



Certu



GRAND LYON

Une politique évolutive

- **Dispositif créé dès 1997** et réadapté à 4 reprises
- **Objectifs**: favoriser et accompagner la rénovation progressive des infrastructures d'accueil, d'orientation et d'information des voyageurs pour renforcer l'attractivité ferroviaire et l'intermodalité.
- **Effet levier** : une contribution régionale de **23 M€ sur 59 M€** de travaux réalisés avec le concours des autres partenaires (collectivités, Etat, SNCF, RFF)



Une participation adaptée

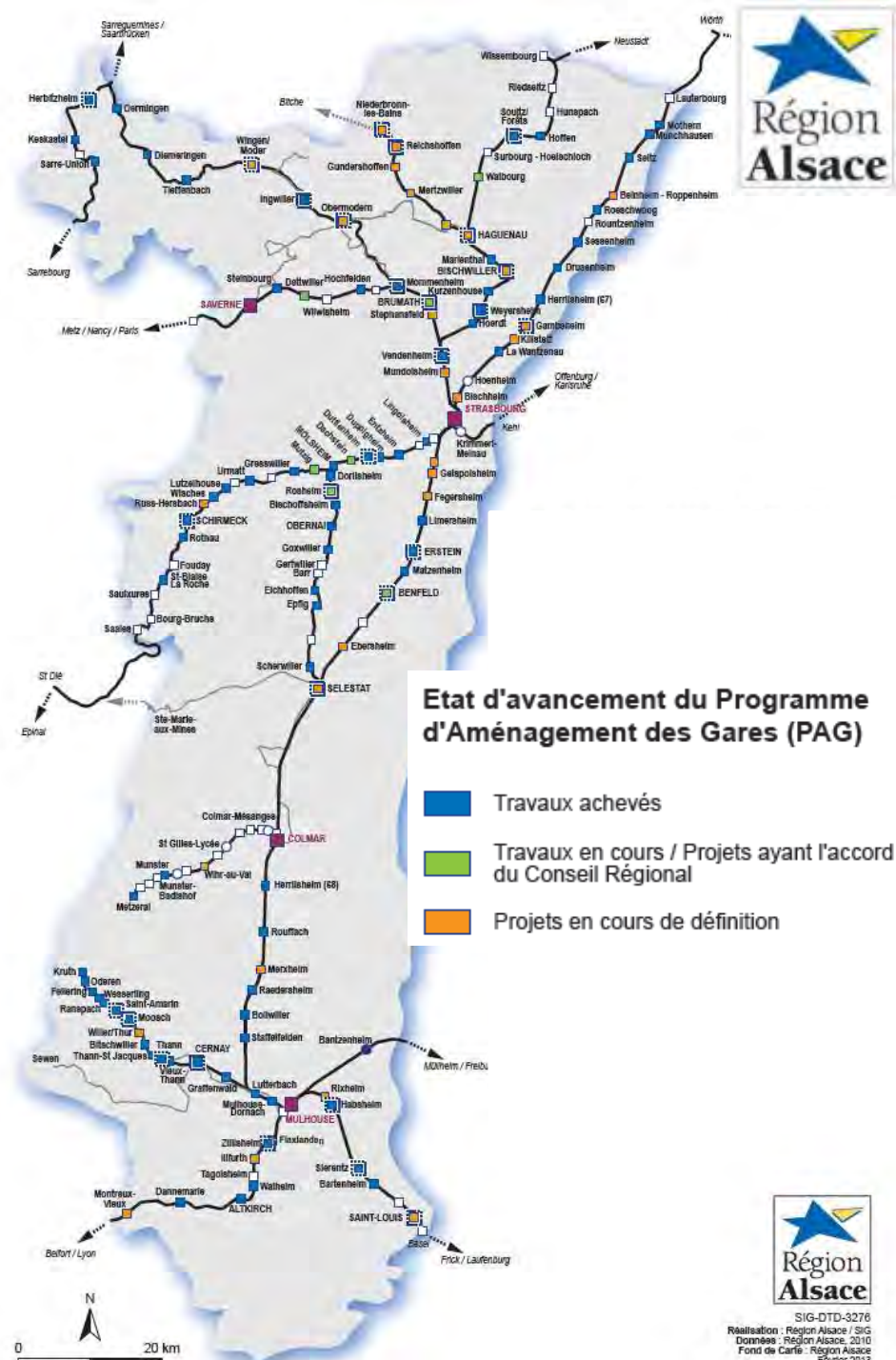
Selon les périmètres fonctionnel:

- **Confort d'attente** (abris, mobilier, bancs, poubelles, signalétique) : 75% Région Alsace / 25% SNCF
- **Parkings vélos** : 25% SNCF, 37,5% Région, 37,5% Commune
- **Revêtement des quais** : 85% Région; 15% RFF
- **Aménagements intermodaux** type parvis, parkings vélos et auto, quai bus, éclairage et **autres composantes** (revitalisation des bâtiments voyageurs, HQE, aménagement PAR : principe de financement régional de 50% du coût restant à charge de la Commune/interco, déduction faite des autres participations.

Catégorie	Fréquentation	Plafond de la subvention régionale	Nombre total de gares concernées
A	> à 600 voyageurs par jour	660 K€	8
B	comprise entre 200 et 600 voyageurs par jour	440 K€	37
C	comprise entre 50 et 200 voyageurs par jour	220 K€	58
D	< à 50 voyageurs par jour	110 K€	56
Total			159

Des résultats concrets

- **Un standard de qualité élevé pour les gares alsaciennes :**
 - 112 gares différentes déjà bénéficiaires sur 160
 - 90% des gares traitées en terme de confort d'attente
 - 100% des gares avec information voyageurs dynamique
- **>> Des communes qui se réapproprient leur gare**



Avant/après : la gare de Bischwiller



L'équation du rabattement en gare

- **Gare attractive+offre performante = + de clients**
- Coût moyen de l'investissement dans place de stationnement auto = 4 500€ /place à niveau, 10 à 15 k€/place en ouvrage,
- 25 m² de consommation foncière/place

- **Comment résoudre la problématique de l'accès au TER dans le cadre d'une croissance continue de fréquentation?**
- **Comment rationaliser l'espace réservé au stationnement automobile pour valoriser le foncier (logement/activité/service aux usagers) ?**

- **Dans un cadre budgétaire contraint et dans le respect des objectifs environnementaux ...**

POUR TRANSPORTER CES 25 PERSONNES...



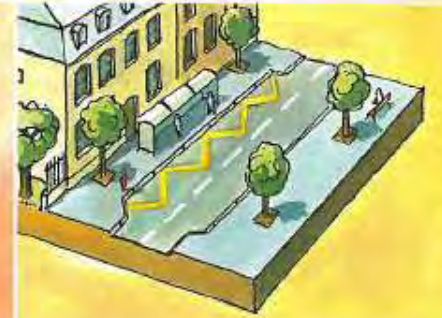
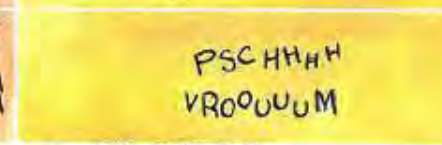
IL FAUT 20 VOITURES

OU

IL FAUT 1 BUS

OU

IL FAUT 25 VÉLOS



- Quelques réponses :
- ➔ Faciliter le rabattement TC
 - ➔ Expérimenter le covoiturage vers les gares
 - ➔ Valoriser l'usage du vélo

Source: cahier de l'Ariena/Région Alsace)

3. L'expérimentation du covoiturage en gare

Lyon - 8 novembre 2013



Certu



GRAND LYON

Une convergence d'intérêts

- **Région Alsace** : expérimenter du covoiturage sur parking TER,
- **Conseil Général du Bas-Rhin** : promouvoir sa plate-forme Internet, développer les parkings de covoiturage,
- **Gare et Connexions** : en recherche de bonnes pratiques à valoriser.
- **Pays Bruche Mossig Piémont** : Plan Climat Territorial

Un évènement déclencheur : la Semaine de la mobilité 2011.

Des principes :

- Faire simple, peu coûteux et lisible,
- Chaque partenaire intervient sur son domaine de compétence,
- Approche pragmatique : s'appuyer sur ce qui existe.

Le site retenu : la gare de Molsheim



- 2^{ème} gare régionale avec 2600 voy./jour, +3%/an
- Offre très performante : 1 TER toutes les 10 min en HP,
- Investissements importants permettant l'accueil de 541 auto. et 125 places en véloparcs.
- >> De limites physiques d'extension de parking atteintes

GARE DE MOLSHEIM

AMENAGEMENT DE LA GARE ET DE SES ABORDS

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
 Réaménagement du parking actuel avec création de 30 places de stationnement supplémentaires.
 Aménagement d'un nouveau parc de stationnement voitures d'une capacité de 296 places
 Extension de l'abri vélo : 40 places supplémentaires

QUI FAIT QUOI ?
 Maîtrise d'ouvrage : SNCF TER Direction Régionale Alsace
 Maîtrise d'oeuvre : SNCF - Atelier d'Architecture Est
 Maîtrise d'oeuvre travaux : SNCF - ABE - EVEN de STRASBOURG

DELAI :
 Mise en service prévue en mars 2009

COUT :
 Budget global : 796 K€

FINANCEMENT :

Région Alsace	390 K€
Ville de Molsheim	390 K€
SNCF	16 K€





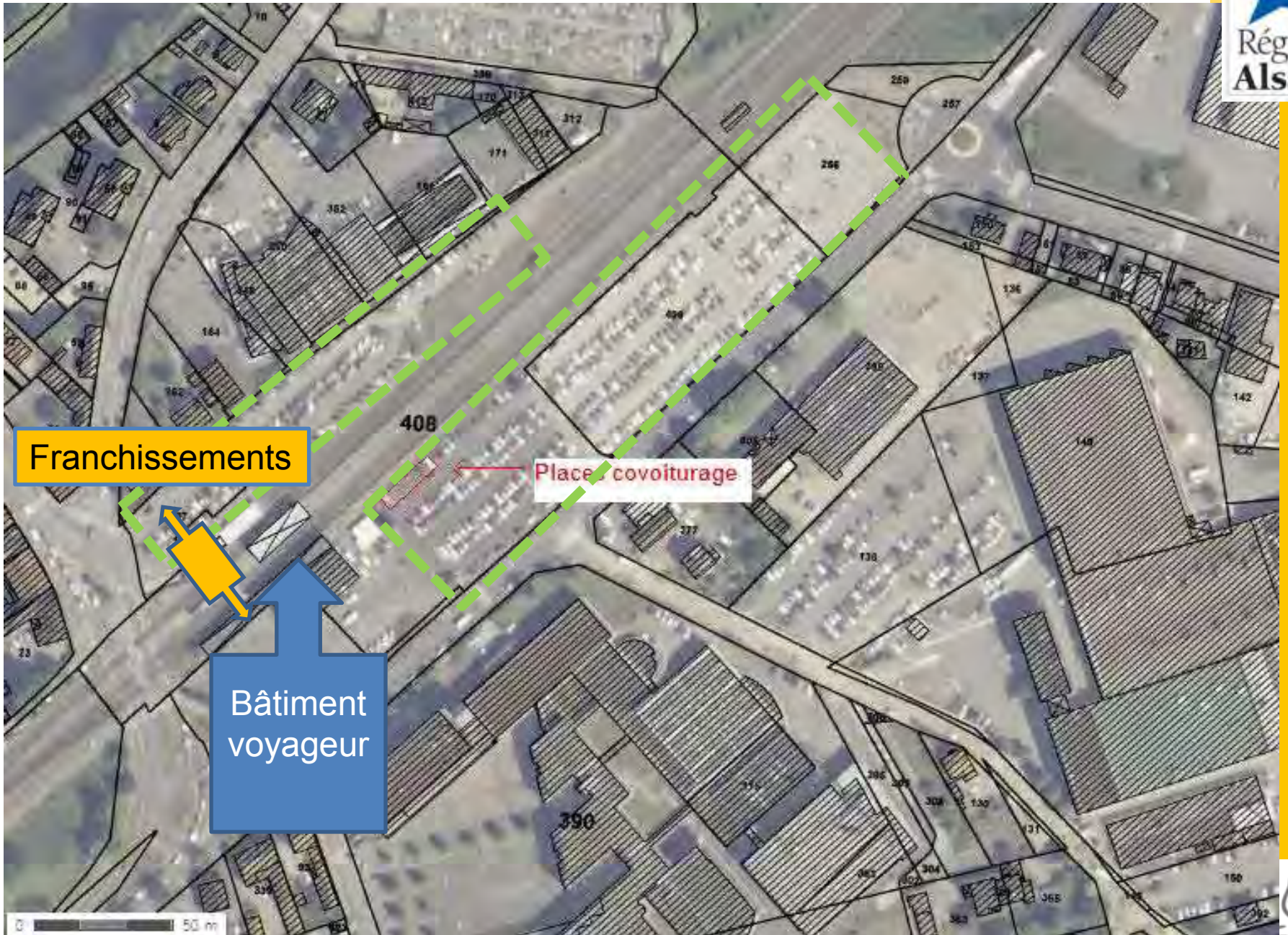
Principes généraux

- Identification de 10 places de stationnement réservées au covoiturage à proximité directe du quai n°1,
- Le covoitureur s'inscrit sur le site de covoiturage du CG67
- Il reçoit un autocollant qu'il appose sous son pare-brise
- A chaque fois qu'il vient en covoiturant, il peut se stationner sur l'emplacement réservé

Limites/risques identifiés :

- pas de système de contrôle physique d'accès, ni de garantie de place pour un équipage,
- pas de contrôle de l'effectivité d'une clientèle TER.





Qui fait quoi ?



- Région Alsace : coordination générale, cadre légal, communication, évaluation, valorisation de la démarche au plan national,



- Conseil Général du Bas-Rhin : fourniture du panneau « covoiturage », création d'une page spécifique sur le site départemental, suivi des statistiques,



- Pays Bruche Mossig Piémont : animation, communication et évaluation, assisté par l'association « Passe Me Prendre » et le bureau d'étude Alternative Carbone,



- Gare et Connexions : mise à disposition du foncier, marquage des places, tenue de statistiques des usages.

La communication et le suivi

- Lancement le 20 septembre 2011 : petit déjeuner en gare offert et animations, explication du dispositif, stand covoiturage
- Comptages
- 11/2011 Opération de tractage,
- 05/2012 Mise en relation d'équipages + enquête usagers des places
- Réunion d'étape régulières entre partenaires



Le covoiturage pour aller en gare de Molsheim : une solution doublement gagnante



■ Des places de stationnement réservées, proches des quais

Depuis le 20 septembre 2011, 10 places de stationnement sont réservées aux clients du TER Alsace souhaitant accéder en covoiturage à la gare de Molsheim. Le covoiturage : dès deux personnes à bord du véhicule !

■ Des coûts de déplacements pour aller à la gare divisés par deux ou plus !

En venant en covoiturage, vous faites un geste pour l'environnement et des économies en toute convivialité, puisque vous divisez les frais d'essence avec votre passager !

■ Comment utiliser les places réservées ? C'est très simple.

1. Le covoitreur s'inscrit sur le site de covoiturage www.bas-rhin.fr/covoiturage
2. Suite à son inscription, il reçoit par courrier à domicile l'autocollant ci-contre sous 15 jours.
3. Il appose l'autocollant sous son pare-brise côté passager.
4. A chaque fois qu'il vient à la gare en covoiturant, il peut stationner sur l'une des places réservées.



Cette action, coordonnée par la Région Alsace, s'inscrit en partenariat avec le Pays Bruche-Mossig-Piémont, le Conseil Général du Bas-Rhin, la SNCF et l'association de promotion du covoiturage PasseMePrendre.

D'autres parkings dédiés aux covoituteurs sont en cours de création dans des gares TER en Alsace.

Vous n'avez pas de partenaire de covoiturage ?

Inscrivez-vous sur **www.bas-rhin.fr/covoiturage**



TER ALSACE. POUR ÊTRE BIEN, BOUGEONS MIEUX.

Bilan intermédiaire



- **Un occupation croissante : 60% d'occupation en janvier, 80% en avril, 100% certains jours, 7 covoitureurs inscrits sur le site du CG67.**

- **MAIS des limites rencontrées à l'autogestion:**
 - tous les utilisateurs des places n'ont pas d'autocollant
 - tous les utilisateurs ne covoiturent pas
 - Un « contrôle social » insuffisant

- **Des lacunes :**
 - Pas de « définition juridique » d'un covoitureur
 - Absence de mention au Code de la route
 - Peu de recours, pas de moyen de dissuasion



Les ajustements et le développement



- **Une solution trouvée** : l'article 14 de « l'arrêté préfectoral du 3/10/2012 relatif à la Police dans les Parties des Gares et Stations et de leurs dépendances accessibles au public » (sur domaine public ferroviaire)
- **En cours** :
 - Ajouter à l'arrêté préfectoral toutes dispositions relatives au stationnement des véhicules de covoiturage
 - Mettre en place la signalisation adéquate
 - Sensibiliser d'abord, contrôler ensuite
- **A venir** :
 - 20 places déjà inaugurées à Haguenau
 - De nouvelles demandes régulières des communes souhaitant bénéficier du service



Certu



4. La complémentarité TER+vélo

Lyon - 8 novembre 2013

GRAND LYON

Des voyageurs cyclistes

6%

- Part modale du vélo en milieu interurbain dans le Bas-Rhin (EMD 2009), 8% CUS, 15% Strasbourg Centre-ville.

9%

- Part des 85.000 voyages réalisés un jour se semaine en période scolaire sur Ter Alsace impliquant au moins un vélo lors du déplacement

2 700

- Nombre de vélos dans les trains (1/3 de cyclistes embarquent leur vélo

5 000

- Nombre de vélos dans les gares Ter Alsace, le résultat de 2/3 des voyageurs-cyclistes qui utilisent le vélo en pré-et/ou post- acheminement
- De nombreux cyclistes sont « multi-vélocisé » !



(source : comptages BVA 2013)

Des vélos dans les gares...

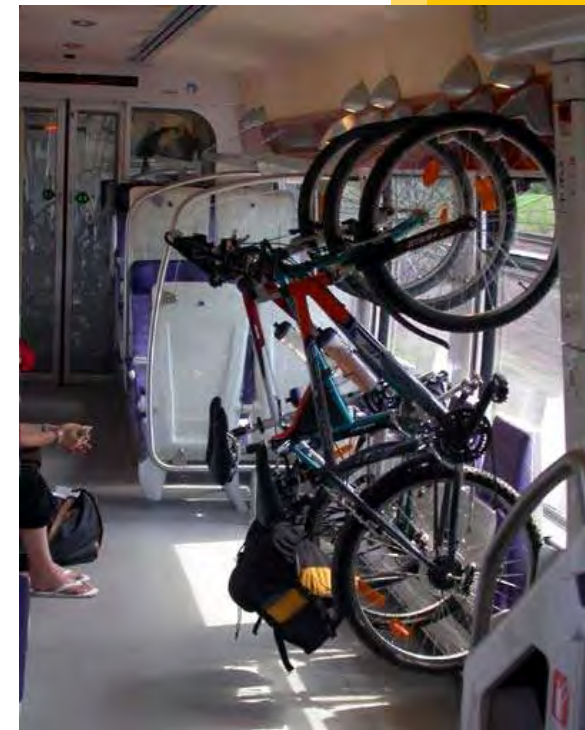
- 75% des gares du TER Alsace proposent du stationnement gratuit (120/160 gares)
- 2500 places dans 90 véloparcs (fermés, abrités et éclairés, avec support sécurisés)
- 3500 places en accès libre
- 1400 places en véloparc + 850 places en accès libre en gare de Strasbourg

TOTAL = 8 250 places dans les gares (en 2013)



... et des vélos dans les trains

- **Gratuité du transport des vélos (dans la limite des places disponibles) ;**
- **La totalité des matériels roulants est équipée d'espaces pour le transport des vélos :**
 - **TER200 6 voitures (480 p.) : 16 crochets**
 - **AGC 3 et 4 caisses (234 p.) : 12 crochets**
 - **Regiolis PPG (365 p.) : 9 emplace.**
 - **X73500 (82 p.) : 4 crochets**
 - **Cars TER (52 p.) : 2 (en soute)**
- **Accès autorisé sur tous les TER (sauf 11 TER200 de pointe).**
- **Un service très apprécié offrant une flexibilité maximale pour l'utilisateur**



Les abris à vélos dans les gares



Légende :

- Abri avec badge
- Abri en accès libre ou arceaux
- Abri avec badge et en accès libre ou arceaux



SNCF Communication TER Alsace | Dogré Communication | www.dogre.fr | RCS 390 920 411 - Mars 2013



TER Alsace et vélos : tellement complémentaire !



Le bouquet de services au vélo

Exemple en gare de Saint-Louis (300 places) :

- Possibilité de recharger son vélo électrique
- Compresseur + boîte à outils à disposition



Autres services :

- Calculateur multimodal intégrant les itinéraires cyclables
- Opérations de gravure antivol des vélos / petit-déjeuner clients
- Locations de vélos près des gares (associations, Villes...)



*Atelier de réparation et d'auto-réparation de vélos
Marquage antivol, location et remisage de cycles*



Les limites du système

- Une gestion « non-intelligente » de l'accès aux véloparcs via badges magnétique
- Un aménagement au coup par coup (selon l'avancement des PAG dans les gares)
- Peu de vision d'ensemble des besoins d'équipement dans les gares
- Saturation des capacités dans 20 gares



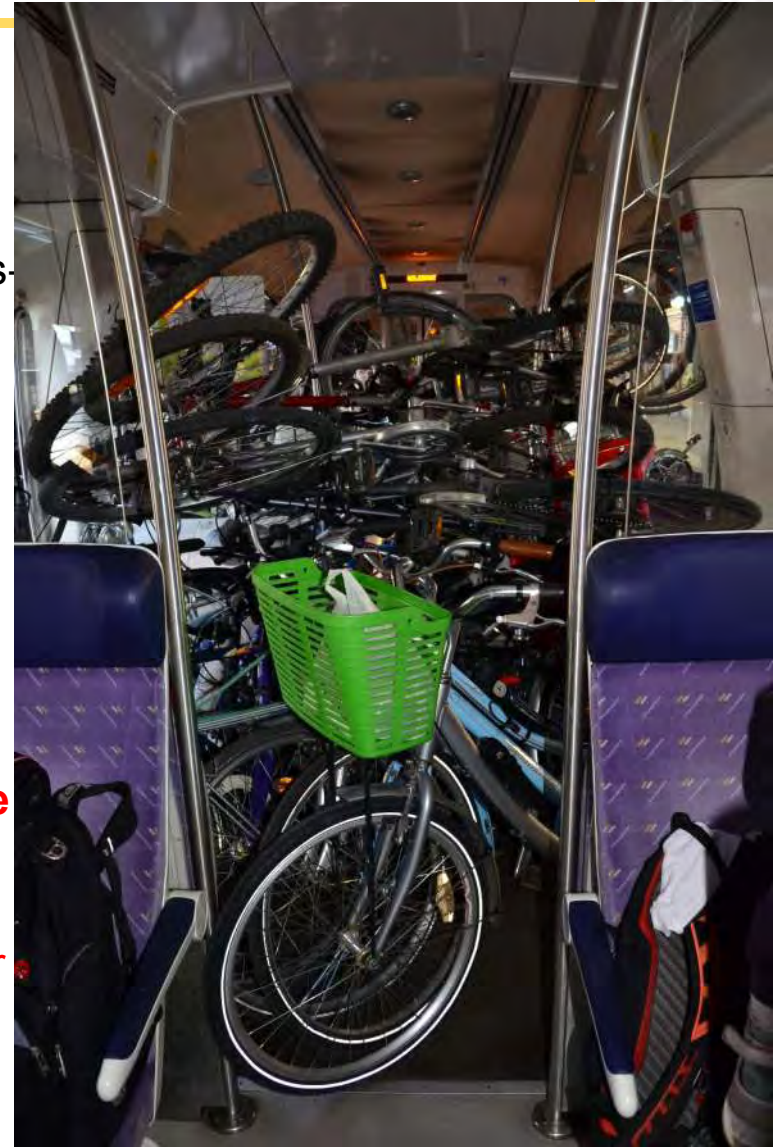
Le bilan et l'avenir

■ Depuis 10 ans (2002-2013):

- + 100% de voyages/jour (85 000 voyages/j)
- X2 de la part modale de voyageurs qui utilisent le vélo dans son déplacement (4%→9%) soit X4 de voyageurs-cyclistes
- 2 700 vélos dans les trains -> **limite physique**
- 5 000 vélos dans les gares

■ Horizon 2025:

- + 50% de voyages/jour (130 000 voyages/j)
- X2 part modale des usagers se rabattant sur le TER soit 15%
- 6 500 vélos à embarquer dans les trains -> **impossible**
- 13 000 places nécessaires en gares -> **Augmenter les capacités de stationnement, mettre en place une gestion dynamique des places proposées, travailler sur les services**



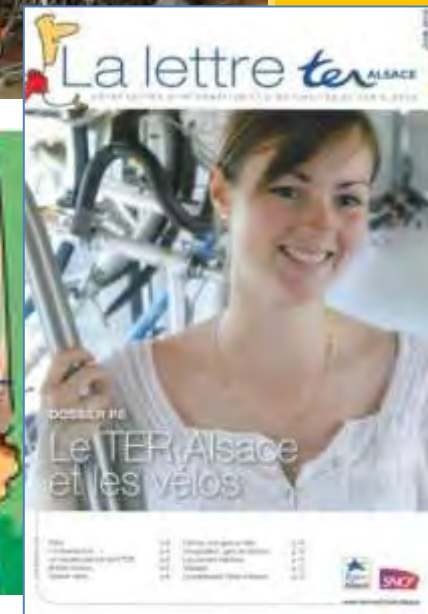
Les réponses à court terme

■ Renforcement des capacités

- + 1 400 places dans 54 gares en mettant les racks à deux niveaux et en redéployant les racks simples
- + 1000 places en gare de Strasbourg
- Une sensibilisation des usagers à la pratique du bi-vélo

■ Le développement d'un dispositif de gestion des accès avec la carte Alseo pour les abonnés (inscription et gestion par Internet) :

- Réactivation régulière des droits d'accès ;
- Choix des abris (origine ou/et destination –maximum 2–) ;
- Suivi de l'occupation des véloparcs



Les réponses à moyen terme

- **Pour répondre aux besoins à moyen terme (1400 places supplémentaires) :**
- Diversification des solutions d'équipements de stationnement :
 - Solution rapidement déployable et modulable ;
 - Solution alternative économique ;
- Extension du dispositif de gestion des accès avec la carte Alseo pour les occasionnels ;
- **Et plus tard :**
- Tarification combinée de type « Alsaplus vélo » proposant des services liés au vélo (location vélo urbain, location vélo TER, entretien, etc.).



Prototype de solution modulaire

Merci de votre attention



Pierre FIERLING
Chargé de mission aménagement
des gares et accessibilité
pierre.fierling@region-alsace.eu

Lyon - 8 novembre 2013

